



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réserv
au
Monite
belge



14030474



Greffe

N° d'entreprise : 0479.222.560

Dénomination

(en entier) : **Emmanuel Adoption**

(en abrégé) :

Forme juridique : **asbl**

Siège : **Avenue Nusbaum, 23 à 4141 Louveigné**

Objet de l'acte : **Modification du conseil d'administration**

L'assemblée générale extraordinaire de l'asbl Emmanuel Adoption qui s'est tenue le 12 juin 2013 a accepté les démissions des administrateurs suivants :

Monsieur Philippe Dumont, domicilié rue Thier des gattes 59, 6950 Nassogne

La même assemblée générale a ensuite nommé deux nouveaux administrateurs :

Madame Jacqueline Boldo, domiciliée Chemin Sous-Bois, 26 à 4900 Spa,

Monsieur Albert Williquet, domicilié Chemin Sous-Bois, 26 à 4900 Spa.

Le conseil d'administration est donc composé des administrateurs suivants :

Madame Christianne Boldo-Baudine, domiciliée rue du Père André 8, 4141 Louveigné,

Madame Jacqueline Boldo, domiciliée Chemin Sous-Bois, 26 à 4900 Spa,

Monsieur Pol-Marie Boldo, domicilié rue du Père André 8, 4141 Louveigné,

Madame Pascale Bruggeman-Van Den Haute, domiciliée rue de Barisart 176, 4900 Spa,

Monsieur Alain Dupont, domicilié rue de Sendrogne 116, 4141 Louveigné,

Monsieur Michel Mertens, domicilié rue de Herve 637, 4030 Grivegnée,

Monsieur Albert Williquet, domicilié Chemin Sous-Bois, 26 à 4900 Spa.

Le conseil d'administration ainsi constitué s'est aussitôt réuni et a attribué en son sein les fonctions suivantes :

Présidente : Madame Pascale Bruggeman-Van Den Haute

Secrétaire : Monsieur Albert Williquet

Trésorier : Monsieur Michel Mertens

Il résulte enfin du conseil d'administration que la gestion journalière de l'association reste confiée à Monsieur Jean-Michel Charlier, domicilié rue des Doyards 54, à 4653 Bolland.xte

Pascale Bruggeman

Présidente du Conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature